

## Résumé

Programme de baccalauréat et maîtrise en service social

Mai 2020

### Description sommaire du programme

Le programme de baccalauréat vise à former des professionnels aptes à intervenir dans des situations professionnelles typiques en travail social.

Le baccalauréat en service social vise à former une travailleuse sociale ou un travailleur social engagé, critique, ouvert à la diversité, réflexif, autonome et responsable qui agit avec compétence en situation de pratique. Il ou elle maîtrise le processus d'intervention sociale auprès des individus, des familles, des groupes et collectivités. Ayant développé une lecture sociale des problématiques, acquis des connaissances et une capacité d'analyse, elle ou il collabore avec différents acteurs et actrices des réseaux formels et informels dans une visée de changement et de développement personnel, collectif ou social. Ses évaluations et ses interventions sont coconstruites avec les personnes concernées et mettent de l'avant des principes d'équité, de justice sociale et d'autodétermination. La formation vise à donner la possibilité d'exercer diverses fonctions d'intervention et d'organisation dans des contextes variés et dans une perspective d'intégration des pratiques.

Le programme de maîtrise vise à former des professionnels aptes à intervenir dans des situations typiques en travail social. Pour ce faire, les orientations suivantes ont été privilégiées, constituant ainsi les grandes lignes directrices du programme. La maîtrise en service social permet à l'étudiante ou à l'étudiant de se développer professionnellement et de contribuer à l'avancement de la profession. Au terme de son parcours, sur le plan de l'agir, l'étudiante ou l'étudiant maîtrisera les processus d'évaluation et d'intervention dans des situations de pratique singulières et complexes associées à cinq grandes familles de situations professionnelles, soit :

- Les situations d'accompagnement de personnes, de familles, de groupes ou de collectivités;
- Les situations d'intervention sur des problématiques sociales et psychosociales en contexte volontaire et non volontaire;
- Les situations d'évaluation en travail social;
- Les situations d'intervention dans un contexte qui implique la complémentarité de plusieurs intervenantes et intervenants ou ressources;

- Les situations qui exigent l'utilisation de ses habiletés en recherche pour comprendre des situations et pour l'avancement des connaissances et des pratiques.

Ce programme met de l'avant un parcours de professionnalisation conçu dans une logique d'étapes et ancré dans cinq familles de situations professionnelles et des activités clés y étant associées. Pour les candidates candidats qui n'ont pas une formation de base en travail social, les activités pédagogiques permettent au final d'atteindre les standards de la profession de travailleuse ou travailleur social selon les exigences actuelles (ACFTS, OTSTCFQ, Loi 21, etc.). Pour celles et ceux qui ont une formation en travail social, la formation permet une mise à jour et un développement professionnel<sup>3</sup>. L'acquisition de ressources, leur mobilisation et leur combinaison dans l'action sont envisagées dans une perspective de progression.

En plus des diplômées et diplômés du baccalauréat en service social, le programme de maîtrise en service social accueille également une clientèle étudiante qui est en démarche de réorientation professionnelle et de perfectionnement vers des études de 2<sup>e</sup> cycle. Il s'adresse donc, aussi, à des personnes qui possèdent un baccalauréat dans une discipline connexe aux sciences humaines ou sociales et qui désirent obtenir une maîtrise en service social. La formation offerte pendant l'année préparatoire (propédeutique) ne se reconnaît pas par l'octroi d'un diplôme et elle ne permet pas aux candidates et candidats, au sortir de l'année de formation de 30 crédits, d'être reconnus comme des professionnels du travail social. Elle vise essentiellement à rendre les personnes admissibles aux activités régulières de la maîtrise en service social. Les cours recommandés visent à sensibiliser les étudiantes et étudiants aux principaux fondements historiques, philosophiques, théoriques et méthodologiques du travail social. Ils visent également à développer leur compétence d'analyse des différentes populations qui reçoivent des services de santé et de service sociaux ainsi que des problématiques psychosociales et à les habiliter à l'exercice du travail social dans un contexte social et organisationnel. Cette année de propédeutique comporte des activités de type cours, des ateliers d'apprentissage de l'intervention et un stage d'intervention dans un milieu de pratique (15 semaines à 4 jours/semaine). La propédeutique se fait à **temps plein** seulement et ne s'offre pas à distance.

### Membres du comité d'évaluation de programme

Dans l'ensemble, l'évaluation périodique du programme de baccalauréat et de la maîtrise en service social respecte la démarche normalement attendue selon le processus d'évaluation périodique des programmes.

Les noms des personnes constituant le comité d'évaluation de programmes (CEP) est composé du sous-comité d'agrément et des conseillers pédagogiques du service de soutien à la formation (tableau 1).

| Noms                     | Titre et rôle  |
|--------------------------|--|
| Pr Paul Morin            | Professeur titulaire, directeur de l'École de travail social                                   |
| Pre Nathalie Delli Colli | Professeure agrégée, responsable du programme de 2 <sup>e</sup> cycle, École de travail social |
| Mme Julie Lafleur        | Conseillère pédagogique, École de travail social   |

|                     |   |
|---------------------|---|
| Mme Fiona N. Grenon | Coordonnatrice académique, responsable des programmes de 1 <sup>er</sup> cycle, École de travail social |
| M. Julien Desautels | Conseiller pédagogique en évaluation de programme, SEPP   |
| Mme Malorie Gélinas | Conseillère pédagogique en évaluation de programme, SEPP  |

## Contexte

Fondé en 1964, le Département de service social de l'Université de Sherbrooke s'est donné, et ce, dès sa création, la mission de former des étudiants capables d'intervenir comme professionnels du service social. Plusieurs transformations majeures concomitantes ont introduit des changements significatifs dans les services sociaux institutionnalisés et sont venues influencer les programmes de formation.

D'abord, la loi 24 portant sur la protection de la jeunesse, implantée en janvier 1979, a entraîné une véritable réorientation des pratiques.

En 1988, un programme de baccalauréat révisé est offert dont les changements les plus significatifs se sont retrouvés dans la structure même du programme qui a introduit des apprentissages selon divers blocs. Ce programme a reconduit toutefois les objectifs de formation jusque-là retenus. Ces différents objectifs spécifiques se sont réalisés dans un programme qui s'est structuré autour des notions de « systèmes cibles » et de « contextes de pratique ».

À cette étape de son développement, le Département de service social a connu des tensions au niveau de sa gestion interne et des rapports de travail entre les membres du corps professoral. Si bien, qu'en 1989, l'Université de Sherbrooke a dû mettre sur pied un comité spécial externe d'évaluation des programmes et des enseignements du Département de service social.

Les années 1989-2011 : Un environnement incertain, mais une volonté de changement

Deux transformations fondamentales ont eu des conséquences majeures pour le Département de service social au cours de ces années. La première s'est située à l'interne; la mise en œuvre de la gestion décentralisée a ainsi eu des conséquences très négatives pour le département. En effet, dans la foulée des contrats de performance signés avec le Ministère de l'Éducation, l'Université a alors adopté une formule de gestion décentralisée qui rendit toute unité administrative imputable de son déficit. La deuxième, extrinsèque au milieu universitaire, a concerné l'ensemble de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux occasionnés par les nombreuses réformes ministérielles. Celles-ci ont reconfiguré l'ensemble des services sociaux et de la santé et ses effets ont été majeurs pour la profession du travail social. La disparition des Centres de services sociaux (CSS) en 1994, une instance essentiellement constituée de travailleuses sociales et la création des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) en 2005 en sont des exemples patents. En dépit de ce contexte difficile de décroissance budgétaire, les activités de recherche ont connu, à cette époque, un essor sans précédent dans l'histoire du département. La production scientifique des professeures du Département s'est de ce fait caractérisée par un engagement dans des réseaux locaux, nationaux et internationaux. L'implication de plusieurs professeures-chercheuses au Centre de recherche sur le vieillissement (CDRV) et dans la mise en œuvre d'un

doctorat en gérontologie a créé une opportunité afin que soit développé en 2005 un nouveau cheminement à la maîtrise en gérontologie.

Comme suite aux recommandations d'un comité d'évaluation externe, chargé par l'Université de Sherbrooke d'apprécier les programmes et les enseignements, le Département de service social a procédé en 1990 à une révision mineure de son programme de baccalauréat et a pu offrir, dès septembre 1991, un programme ajusté dans son contenu et dans sa cohérence. De plus, cette démarche de révision s'est prolongée au programme de maîtrise; celui-ci a vu le jour en septembre 1992 et a été reconnu par l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et travailleuses sociales du Québec (OPTSQ) en 1993.

En 2004, le Département a entrepris un vaste chantier de travail sur ses programmes de baccalauréat et de maîtrise en priorisant le défi pédagogique de l'articulation théorie-pratique.

Il faut aussi souligner le fait que le programme de maîtrise accueille surtout une clientèle étudiante arrivant avec une formation de premier cycle en majorité d'autres champs disciplinaires. Au printemps 2011, une fiche de programme baccalauréat-maîtrise intégré a été votée en assemblée départementale et appuyée par la Faculté et la Direction de l'Université. Le projet devait toutefois cheminer au sein des comités de la Conférence des recteurs et principaux du Québec (CREPUQ).

Les années 2012-2018 : Les programmes se renouvellent

Depuis la dernière évaluation institutionnelle, les programmes de baccalauréat et de maîtrise ont été modifiés en profondeur et une mission a été définie pour l'École de travail social. Les modifications majeures du baccalauréat ont été implantées au trimestre d'automne 2012, alors que celles de la maîtrise l'ont été au trimestre d'automne 2014.

En 2015, année de la diplomation d'une première cohorte d'étudiantes au baccalauréat, le Département de service social est devenu une École de travail social. L'entente avec l'OTSTCFQ, concernant la formation continue, s'est terminée, d'un commun accord, cette même année-là. En novembre 2015, un Lac-à-l'épaule de deux journées, sous la responsabilité de la Table de formation pratique, a réuni des représentants d'étudiantes, des professeures, des chargées de cours, des praticiennes-entraîneuses ainsi que des travailleuses sociales en exercice. Ces deux journées intenses de travail se sont terminées par une prise de décision sur les priorités des prochaines années. Tous les participants ont pu alors s'exprimer.

En avril 2016, une plus grande ampleur a été donnée à l'activité annuelle de fin de parcours pédagogique au baccalauréat (Colloque de l'École de travail social), ouverte à toute la communauté, en la transférant au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke avec comme slogan : à l'Université de Sherbrooke, l'École de travail social s'affiche.

En septembre 2016, l'Assemblée départementale a débuté les travaux visant à doter l'École de travail social d'une planification stratégique. À la suite d'un état de situation réalisé sous la formule - forces, faiblesses, opportunités, menaces -, l'Assemblée départementale a adopté, à l'automne 2017, le document Planification stratégique 2017-2022

En avril 2017, l'activité pédagogique de fin d'année a été structurée autour de la participation des usagères à la formation : « L'usager-entraîneur : tremplin à la communauté des savoirs ». Tout comme en 2016 et aussi par la suite en 2018, la présentation des affiches et des essais et mémoires a été conservée.

À la lumière de cette rétrospective, des actions entreprises et des constats et orientations qui en découlent, il est possible d'affirmer que l'École de travail social de l'Université de Sherbrooke a évolué au fil des années en s'arrimant aux besoins des milieux de pratique et en maintenant des liens avec ceux-ci par le biais des stages, des activités de type pratique, du perfectionnement et de la recherche. L'évolution de la société québécoise, de l'Université de Sherbrooke et des contextes de pratiques a eu des répercussions majeures sur l'École de travail social. L'École a cherché à relever ce défi, malgré les enjeux de ressources professorales et professionnelles qui perdurent depuis une dizaine d'années, en demeurant fidèles à sa raison d'être : développer une pédagogie adaptée à une génération d'étudiantes et d'étudiants toujours changeante afin de former des professionnelles et professionnels possédant des capacités d'analyse et d'intervention pour faire face à des problématiques sociales toujours plus complexes. L'articulation des axes théorie/pratique/recherche représente pour l'École de travail social la voie de passage permettant d'assurer le plein potentiel de développement de l'École et de ses programmes.

## Agrément

Puisque ce programme est soumis à un agrément, toutes les approbations attendues ont été reçues, soit l'approbation de l'agrément de l'association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS), l'approbation facultaire du complément de dossier pour l'évaluation périodique et l'approbation par le conseil de faculté du rapport final.

## Le rapport final d'évaluation (juin 2018)

À la suite des rapports obtenus lors de la visite de l'ACFTS, les programmes de baccalauréat en service social et de maîtrise en service social ont reçu le renouvellement d'agrément pour une période de 4 ans, avec conditions. Le plan d'action de mise en œuvre est structuré en fonction de ces conditions de l'ACFTS et des recommandations du sous-comité qui parfois se recoupent.

Voici les conditions formulées par l'ACFTS :

- Condition 1 :** Que l'Université de Sherbrooke alloue deux nouveaux postes de professeur(e)s à l'École de travail social et que celle-ci tienne compte de la diversité culturelle lors de l'embauche des professeur(e)s.
- Condition 2 :** Que l'Université de Sherbrooke rende pérenne le poste de coordonnatrice académique et remplace les deux journées laissées vacantes du poste de conseillère pédagogique.
- Condition 3 :** Que l'Université de Sherbrooke alloue un mi-temps à la formation pratique destinée aux stages de maîtrise.

- Condition 4 :** Que l'École de travail social dispose des ressources et des budgets nécessaires sur le plan pédagogique (caméra vidéo, ameublement, logiciel de travail, local permettant l'apprentissage actif, interactif et collaboratif, amphithéâtre) afin de faciliter l'atteinte des objectifs d'apprentissage.
- Condition 5 :** Que l'École de travail social se dote d'une politique d'aptitude professionnelle de même qu'une politique concernant l'utilisation des médias sociaux.
- Condition 6 :** Le nombre d'heures de stage en milieu d'intervention doit passer de 695h à 700h pour le baccalauréat.
- Condition 7 :** Que l'École de travail social augmente le nombre d'heures du stage dans le milieu de pratique de l'année préparatoire de 420 à 450 heures pour la maîtrise.
- Condition 8 :** Que l'École de travail social révisé le programme de maîtrise pour permettre un meilleur arrimage entre les cours théoriques et les deux cheminements stage et cours et mémoire.

Voici les recommandations formulées par le sous-comité d'évaluation (CEP) :

- Recommandation 1 :** Que l'École de travail social révisé régulièrement sa mission, y associe formellement ses partenaires et qu'elle affiche cette mission révisée sur le site de l'École.
- Recommandation 2 :** Que l'École de travail social trouve des stratégies pour prévoir les départs à la retraite (professeur(e)s, chargé(e)s de cours et conseiller aux stages) afin de planifier les remplacements et d'assurer une continuité.
- Recommandation 3 :** Que l'École de travail social se donne un plan d'action pour équilibrer la participation des professeur(e)s dans toutes les composantes de la tâche professorale.
- Recommandation 4 :** Que la direction de programme vérifie auprès du Service à la vie étudiante les possibilités de stages pour les étudiant.e.s de l'École de travail social.
- Recommandation 5 :** Que l'École de travail social s'assure de mécanismes de communication et de rétroaction constants entre les différents partenaires associés à la formation pratique.
- Recommandation 6 :** Que l'École de travail social s'assure d'une représentation équitable entre les milieux communautaires et institutionnels au sein de ses comités (ex. : comité de programme).

### Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté des lettres et des sciences humaines lors de sa séance du 5 décembre 2019.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en février 2020. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat et maîtrise en service social ainsi que le plan de mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) lors de sa séance du 22 avril 2020.

Lors de sa réunion du 13 mai 2020 à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat et maîtrise en service social.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes